

Pour diffusion immédiate

Un investissement de 2,1 M \$

ACIER PICARD CONFIRME LE POTENTIEL DE LÉVIS COMME PLAQUE TOURNANTE DE DISTRIBUTION

Lévis, le 24 octobre 2003. - « Avec son nouveau centre de distribution situé à Lévis, en bordure de l'autoroute Jean-Lesage, l'entreprise Acier Picard Inc. confirme le potentiel de Lévis comme plaque tournante de distribution. »

M. Garon a souligné en ces termes la décision d'Acier Picard de relocaliser et agrandir son centre de distribution de produits de l'acier à l'intersection de l'autoroute Jean-Lesage et du chemin des Îles, à la limite des arrondissements Desjardins et Les Chutes-de-la-Chaudière-Est. Il s'agit d'un investissement de 2,1 M \$ qui permet de porter de 21 à 25 le nombre d'employés en poste à Lévis et de presque doubler la superficie. « Ce centre de distribution est le pendant d'une installation semblable opérée par Acier Picard au sud de Montréal, également en bordure de l'autoroute Jean-Lesage, ce qui est indicateur d'une tendance dans l'organisation de la distribution à l'échelle du Québec », a indiqué M. Garon.

Spécialisé dans la livraison rapide de produits de l'acier en moins de 24 heures, Acier Picard avait besoin d'un site offrant une excellente accessibilité au réseau autoroutier de même qu'une bonne visibilité. « Avec quelque 45 kilomètres de territoire en bordure de l'autoroute Jean-Lesage et une dizaine de kilomètres le long de l'autoroute de la Beauce, Lévis a tout pour attirer ou retenir ce genre d'entreprise », a déclaré M. Garon.

« Une des forces de la ville nouvelle est en effet sa localisation au point de jonction de plusieurs des principales voies de communication au Québec, qu'elles soient routières, maritimes ou ferroviaires. Nous sommes heureux que de plus en plus d'entreprises comme Acier Picard le reconnaissent et contribuent par leurs investissements à l'essor économique de notre territoire et de l'ensemble de la région », a poursuivi le maire.

Afin que ce développement se fasse de la façon la plus harmonieuse, la Ville est sur le point de lancer la confection de son premier plan directeur des parcs industriels et des espaces technologiques qui la guidera au cours des prochaines années dans la mise en valeur de son territoire sur le plan économique. « Les principes de base qui nous inspirent sont simples : cela doit se faire en respectant et protégeant la qualité de vie des résidents et autour de pôles de développement localisés de façon rationnelle tant dans l'est, le centre que l'ouest de la Ville », a indiqué M. Garon.

Une relocalisation rendue possible par la ville nouvelle

La relocalisation de Acier Picard inc. à l'intersection de l'autoroute Jean-Lesage et du chemin des Iles, plus précisément sur la rue de l'Etchemin, illustre l'impact positif qu'a eu la création de la nouvelle ville sur la mise en valeur du territoire. Le site retenu est en effet situé à cheval sur la limite entre les anciennes villes de Lévis et de Saint-Romuald, et par conséquent sur la limite des ex-MRC de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière. Son aménagement a toujours été problématique, les schémas d'aménagement, les plans d'urbanisme et les règlements de zonage n'étant pas harmonisés. De plus, l'accès par la rue de l'Etchemin étant dans l'ex-Lévis et les terrains à desservir étant davantage situés à Saint-Romuald, l'état de cette importante rue industrielle laissait grandement à désirer puisque la réalisation des travaux requis nécessitait de s'entendre sur le partage des coûts et des revenus entre deux municipalités.

« Avec la création d'une seule ville qui est à la fois une MRC, tout cela est chose du passé maintenant », a déclaré M. Garon qui a souligné la réalisation toute récente de travaux de pavage d'une valeur de 140 000 \$ sur la rue de l'Etchemin et l'effort des services d'urbanisme de la Ville qui ont permis d'harmoniser le cadre réglementaire de ce site, hérité des ex-villes.

- 30 -

Source : Christian Brière
Direction des communications
Tél. : 834-6607